

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Syndicat des eaux



KERBALAEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
Du Comité Syndical****Réunion ordinaire du 17/09/2026**

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation
6	5 votes dont 1 pouvoir	03/09/2026

N° délibération	Objet
2026 - 14	Vote de validation pour facturer les données transmises à l'assainissement

Le 17 septembre 2026 à 17 heures 30, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi à la mairie de Loqueffret sous la présidence de Louis-Marie Le Guillou, Président.

Étaient présents :

Membres du Comité :

LANNEDERN : Pauline CARO

LOQUEFFRET : Bernard BARON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLEYBEN : Patrick NEUMANN

Absente excusée : LE CLOITRE PLEYBEN : Sandrine BALAY

Absent pour démission : BRENNILIS : Dominique Coadour

Pouvoir : 1 Madame Balay a donné pouvoir pour vote à Madame Pauline Caro

Invités : Jean-François Dumonteuil, David Minot, journaliste

Secrétaire de séance : Pauline CARO assistée de Marie-Pascale Boré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2321-2

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide par 5 votes sur 5 exprimés

- De facturer aux responsables de l'assainissement des communes de Lannédern et de Loqueffret, respectivement la SAUR et Monts d'Arrée communauté, 400€ les données de relevés de compteurs d'eau à transmettre une fois par an dans le cadre du RGPD. Pour cela deux conventions seront établies avec les organismes cités.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président, Louis-Marie Le Guillou

